

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 1er mai 2023

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 1er mai 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux :

Sylvie Lehoux, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, greffier-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

68-05-23 *Adoption de l'ordre du jour*

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport du maire
- 5- Période des questions
- 6- Correspondance
- 7- Chèques et comptes
- 8- Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage
- 9- 1^{er} Projet de règlement numéro 2023-294 modifiant le règlement de zonage 2007-115 afin de modifier la grille des usages pour les zones I-1 et M-9
- 10- Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM
- 11- Acquisition d'un camion et équipement de déneigement – Ouverture des soumissions - Appel d'offres 2023-100
- 12- Engagement de crédit
- 13- Rapiéçage mécanisé de l'enrobé bitumineux
- 14- Fourniture de service de débroussaillage des fossés de chemin
- 15- Service professionnel – Mise en place d'un système d'entraînement à fréquence variable pour le puits #8 et mise à niveau de l'instrumentation des puits
- 16- Dépôt d'un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2023 – Réaménagement du parc familial au terrain multifonctionnel
- 17- Entente service de restauration
- 18- Varia
- 19- Levée de l'assemblée

69-05-23 *Adoption du procès-verbal*

Il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril est adopté tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Correspondance :

- Lettre remerciement Ouverture des chemins

70-05-23 Chèques et comptes

Il est proposé par Sylvie Lehoux et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 282 392,34 \$ et les comptes au montant de 155 775,67 \$ soient approuvés.

71-05-23 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage

Avis de motion est donné par Hugo Berthiaume, conseiller, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2007-115, afin de modifier la grille des usages pour les zones I-1 et M-9.

72-05-23 1^{er} Projet de règlement numéro 2023-294 modifiant le règlement de zonage 2007-115 afin de modifier la grille des usages pour les zones I-1 et M-9

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage numéro 2007-115 est entré en vigueur le 19 juin 2007 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 1er mai 2023.

En conséquence, il est dûment proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement numéro 2023-294 modifiant le règlement de zonage 2007-115 afin de modifier la grille des usages pour les zones I-1 et M-9 soit et est adopté.

73-05-23 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Elzéar est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Elzéar mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

**74-05-23 *Acquisition d'un camion et équipement de déneigement –
Ouverture des soumissions***

Réf : Appel d'offres 2023-100

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées pour l'acquisition d'un camion neuf 10 roues avec équipement de déneigement pour le service de voirie de St-Elzéar;

CONSIDÉRANT que la municipalité a un montant de 175 000 \$ en surplus affecté pour un camion de déneigement;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire financer par crédit-bail la somme résiduelle telle que mentionnée au devis;

CONSIDÉRANT que les résultats pour les soumissions étaient les suivantes :

Camion Globocam Québec et Lévis inc	431 156,25 \$
Le centre du camion (Amiante) inc.	447 540,19 \$

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire se prévaloir de l'option de la garantie prolongé sur la transmission au coût de 1 350 \$;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent l'offre de Camions Globocam Québec et Lévis inc. pour l'acquisition d'un camion neuf 10 roues avec équipement de déneigement pour le service de voirie de St-Elzéar au prix de 431 156,25 \$ taxes incluses ainsi que de la garantie prolongée sur la transmission au coût de 1 350 \$.

Qu'un montant de 175 000 \$ pour le paiement du camion et de l'équipement soit pris à la réserve dite « Acquisition d'équipement municipal ».

75-05-23 *Engagement de crédit*

CONSIDÉRANT l'appel d'offres #2023-100 pour la fourniture d'un camion et d'équipement de déneigement;

CONSIDÉRANT le crédit-bail prévu à l'appel d'offre #2023-100;

CONSIDÉRANT que le coût d'acquisition du camion de déneigement s'élève à 376 350 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que la municipalité assume un premier paiement de 152 207 \$ en capital, soit un montant de 175 000 \$ taxes comprises à même son surplus affecté;

CONSIDÉRANT que le montant net à financer avant taxe par crédit-bail est de 224 143 \$ sur 5 ans, déduction faite du premier paiement de 152 207 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la proposition datée du 25 avril 2023 de Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap (« REXCAP ») est faite conjointement par REXCAP et Crédit-Bail Banque Royale, cette dernière agissant comme crédit-bailleur

contractuel pour cette opération de financement au taux indicatif de 6,10 % indexable au coût des fonds de 5 ans Banque Royale, 5 jours avant la date des déboursés;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Elzéar approuve l'engagement de crédit d'un montant total de 376 350 \$ selon les conditions mentionnées dans le projet de crédit-bail tel que mentionné dans l'appel d'offres 2023-100 et déposé avec la soumission du plus bas soumissionnaire conforme.

76-05-23 *Rapiéçage mécanisé de l'enrobé bitumineux*

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a demandé des soumissions sur invitation pour le rapiéçage mécanisé de l'enrobé bitumineux à cinq entreprises;

CONSIDÉRANT que le tonnage estimé pour l'été 2023 est de 325 tonnes métriques;

CONSIDÉRANT que les résultats étaient les suivants :

	\$/Tonnes métriques
Construction B.M.L.	173,49 \$
Les Entreprises Lévisiennes	154,75 \$
Pavage Gilles Audet inc.	146,00 \$
Les Pavages de Beauce Ltée	168,00 \$
Pavco	214,15 \$

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu unanimement

De retenir Pavage Gilles Audet inc. pour effectuer le rapiéçage mécanique et manuel de l'enrobé bitumineux à un coût avant taxes de 146,00 \$ la tonne métrique, soit un montant estimé de 47 450 \$.

77-05-23 *Fourniture de service de débroussaillage des fossés de chemin*

Réf : Appel d'offres 2023-103

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été demandées pour la fourniture de service de débroussaillage pour les années 2023 à 2026;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a répondu et que le résultat était le suivant;

Débroussaillage Adam Vachon	65 750 \$
-----------------------------	-----------

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour la fourniture de service de débroussaillage des fossés de chemins municipaux pour les années 2023 à 2026 inclusivement à la compagnie Débroussaillage Adam Vachon. Les coûts seront fixés selon la soumission déposée.

De s'assurer que le débroussaillage se fait sur toute l'emprise de la Municipalité

78-05-23 *Service professionnel – Mise en place d'un système d'entraînement à fréquence variable pour le puits #8 et mise à niveau de l'instrumentation des puits*

CONSIDÉRANT que la municipalité, suite à une problématique avec le puits P1 causer en partie par des arrêts et départs fréquents du puits, désire mettre en place un système d'entraînement à fréquence variable pour le puits #8;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une offre de service professionnels pour la conception de plans et devis et support technique pour la mise en place un système d'entraînement à fréquence variable pour le puits #2 à EMS Infrastructure inc. puisque ceux-ci ont déjà travaillé sur un projet semblable à la municipalité dans le même secteur, ce qui est un avantage économique important pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a reçu l'offres P21-689_B du 6 avril 2023 de EMS Infrastructure inc. au montant de 11 500 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et unanimement résolu

De retenir les services professionnels en ingénierie de EMS Infrastructure inc. pour la conception de plans et devis et support technique pour la mise en place d'un système d'entraînement à fréquence variable pour le puits #8 et la mise à niveau de l'instrumentation des puits au montant 11 500 \$ avant taxes.

79-05-23 *Dépôt d'un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2023 – Réaménagement du parc familial au terrain multifonctionnel*

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Elzéar s'est munie d'un plan de développement local et d'une Politique familiale et des aînés pour orienter les futures actions municipales;

CONSIDÉRANT qu'il a été mentionné dans le plan de développement et la Politique familiale et des aînés la nécessité d'améliorer l'offre de loisirs, l'expérience dans les parcs;

CONSIDÉRANT que le parc du secteur des Grands-Ducs n'existe plus vu son état désuet et peu sécuritaire;

CONSIDÉRANT que les jeunes de l'école primaire ont ciblés leurs intérêts, par le biais d'un sondage virtuel, pour la conception et l'aménagement d'un nouveau parc familial au terrain multifonctionnel;

CONSIDÉRANT le nombre important de jeunes familles sur le territoire de la municipalité et la forte demande de préserver un parc de quartier dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'emplacement sélectionné du nouveau parc familial optimisera son utilisation, puisque le taux de fréquentation du terrain multifonctionnel est important et ne cesse de croître vu les diverses activités offertes sur le site;

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie prévoit octroyer des fonds par le dépôt d'une nouvelle demande pour les années 2023-2024;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Lehoux et résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Elzéar dépose une demande d'aide financière du montant de 49 214 \$ auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la Politique de soutien aux projets structurants 2023-2024 pour améliorer les milieux de vie pour le projet de Réaménagement du parc familial au terrain multifonctionnel.

Que le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.

Que le directeur général, M Mathieu Genest, soit autorisé à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de La Nouvelle-Beauce.

80-05-23 *Entente service de restauration*

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faciliter l'implantation d'un service essentiel pour la population tel qu'adopter dans le plan de développement local de la municipalité;

CONSIDÉRANT que présentement aucun service de restauration n'est offert;

CONSIDÉRANT que les conditions de location du lieux loué représente un juste coût des services offerts

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Elzéar désigne M. Mathieu Genest, Directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs à la location du conteneur à la place publique.

81-05-23 *Clôture de l'assemblée*

Il est proposé par Johanne Nadeau et unanimement résolu

De clore l'assemblée. Il est 21h20.

Carl Marcoux, maire

Mathieu Genest, Greffier-trésorier
et Directeur général